

Conseil municipal – 02/07/26

Nous vous partageons les moments forts du dernier conseil municipal de l'année du 21 juillet 2026.

En ouverture du Conseil municipal, le maire s'est félicité d'avoir obtenu le prix des Hauts de Seine dans la catégorie coopération pour le projet du centre socio-culturel aux Epinettes. On pourra regretter en cette période caniculaire que la ville n'ait pas été nommée dans la catégorie Adaptation contrairement à Asnières-sur-Seine, Chaville, Clamart, Colombes, Levallois-Perret et Rueil-Malmaison, ni même dans la catégorie Cadre de vie comme Châtenay-Malabry, Clichy, Courbevoie, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, Puteaux, Sceaux et Villeneuve-la-Garenne.

I. ADMINISTRATION GENERALE – Thierry LEFEVRE

- ☐ Délibération 1. Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal pour la nouvelle mandature.

Intervention de vos élus du groupe Issy écologique et sociale

Notre groupe regrette le refus de la majorité de transmettre les conseils municipaux en direct et rappelé l'importance d'ouvrir les caméras pendant les commissions pour identifier les participants. Nous avons également rappelé que lors du dernier conseil municipal d'installation une société mandatée par Issy Média était présente dans la salle du conseil sans autorisation alors que l'article 19 du règlement intérieur stipule explicitement les personnes autorisées à assister aux conseils.

Nous avons voté favorablement pour cette délibération.

- ☐ Délibération 2. Suites données au rapport d'observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la commune d'Issy-les-Moulineaux pour les exercices 2019 et suivants.

Intervention de vos élus du groupe Issy écologique et sociale

Nous prenons acte des mesures présentée aujourd'hui. Certaines recommandations de la chambre régionale des comptes ont effectivement reçu une réponse : règlement budgétaire et financier, publication de certaines données, évolution des procédures administratives. Mais la recommandation la plus importante n'est à nos yeux, que partiellement mise en œuvre. La chambre ne demandait pas seulement de clarifier le périmètre des sociétés d'économie mixte. Elle recommandait d'engager un contrôle global et formalisé de l'ensemble des satellites de la ville afin de disposer d'une vision consolidée de leurs actions, de leurs financements et du coût réel du service public rendu. Elle relevait également que les rapports des satellites donnaient lieu à peu de débats en conseil municipal et que l'information pouvait être améliorée. Or la réponse qui nous est proposée évoque surtout une réflexion et une clarification des périmètres d'intervention des SEM. Nous pensons qu'il faut aller plus loin. Le véritable enjeu est celui de la transparence démocratique. Les élus, majorité comme opposition, doivent disposer d'une vision complète des satellites, des délégations de service public, des associations fortement financées

et des flux financiers qui les relient à la commune. Nous considérons que le risque encouru de requalification de la relation avec ces satellites est élevé et en tant qu'élus municipaux responsables, nous attendons du Maire et de la Maire adjointe chargée des finances un engagement de contrôle demandé par la CRC pour protéger la ville face à ce risque. Nous prenons acte de ce rapport tout en regrettant que la principale recommandation de gouvernance reste encore à concrétiser.

ADMINISTRATION GENERALE – Fabienne LIADZE

- ☐ Délibération 3. Modifications de la composition des représentants du Conseil municipal de la Ville au sein de divers organismes, associations et commissions.

Intervention de vos élus du groupe Issy écologique et sociale

Votre groupe Issy écologique et sociale a présenté des candidat·es à la Société des grands projets (SGP), au comité des œuvres sociales (COS), à la maison des jeunes et de la culture (MJC) Espace Icare, à l'association cultures, loisirs, animation de la ville d'Issy-les-Moulineaux (Clavim).

Nous n'avons obtenu aucun poste et avons voté contre les candidats de la majorité.

II. SECURITE – Olivier RIGONI

- ☐ Délibération 4. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire du service public pour la mise en fourrière des véhicules en infraction ou accidentés. Exercice 2025.

Nous avons pris acte de ce rapport.

III. VILLE NUMERIQUE – Fabrice METAYER

- ☐ Délibération 5. Approbation de l'avenant n°1 de prolongation à la convention de mutualisation de la Direction de l'Information Géographique et de l'Innovation Territoriale (DIGIT) avec les villes d'Issy-Les-Moulineaux, Chaville, Marnes-La-Coquette, Sèvres, Vanves, Ville d'Avray.

Intervention de vos élus du groupe Issy écologique et sociale

Nous souhaiterions un complément d'information. Nous comprenons que les villes de Meudon et de Boulogne ne sont pas partie prenante de cette convention, car sur un autre calendrier. Pour autant, pouvez-vous nous indiquer quelle solution ces villes ont adopté à ce jour ? Avez-vous une analyse comparative entre la solution couverte par cette convention et celles des villes de Meudon et de Boulogne ?

La majorité s'est engagée à faire une réponse ultérieurement.

Nous avons voté favorablement pour cette délibération.

- ☐ Délibération 6. Attribution d'un marché pour la maintenance d'un réseau de fibre optique pour la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

Nous avons voté favorablement pour cette délibération.

IV. FINANCES – Edith LETOURNEL

- ☐ Délibération 7. Tarifs des services publics locaux.

Intervention de vos élus du groupe Issy écologique et sociale

Nous sommes très attentifs à cette question des tarifs des services publics locaux. Nous constatons que tout ce qui est municipal reste abordable et la stabilité que vous avez présentée est bienvenue. Par contre, tout ce qui est en délégation de service public est cher pour les familles qui sont nombreuses à devoir faire des arbitrages. C'est vrai également pour les personnes qui ont droit à des aides du CCAS. Elles bénéficient de la gratuité dans certains services publics, mais tout ce qui relève de l'activité physique est payant au tarif public, que ce soit DSP ou gestion municipale. Nous vous demandons de décider la gratuité pour toutes les personnes concernées. Hélas pour toutes les activités sportives, il existe des différences énormes entre ce qui relève d'un service municipal et ce qui est confié à une entreprise déléguée, la Semop, qui applique des tarifs prohibitifs. Je ne vais pas faire la liste exhaustive, quelques exemples néanmoins : une salle pour une association qui a une activité régulière de 1h par semaine pendant 10 mois : entre 670€ et 1000€ dans un équipement municipal versus 4 000€ dans un équipement délégué à la SEMOP. 120€ pour une heure sur la piste d'athlétisme, 6 000€ pour une heure par semaine de terrain de foot. Une association sportive organise un tournoi à la cité des sports durant un week-end, elle se voit appliquer un tarif totalement disproportionné par rapport à sa trésorerie, au risque de se mettre dans une situation financière fragile. Beaucoup renoncent, les témoignages sont constants et nombreux. Même chose pour la piscine, Issy 5€ - 10 entrées 41€, Vanves 4,50€ - 10 entrées 34,5€, Paris 3,50€ - 10 entrées 28€. Comment dans ces conditions favoriser le sport loisir ? Il faut libérer l'accès à tous les équipements, qu'ils soient gérés par la ville ou par ce satellite de la gestion publique qu'est la SEMOP.

La majorité a indiqué rejoindre l'une de nos préoccupations, à savoir le manque de salles pour les isséens. La commune dispose d'un accord avec le Nida pour qu'ils louent à des tarifs préférentiels.

Nous avons voté contre cette délibération.

V. COMMANDE PUBLIQUE – Tiphaine BONNIER

- ☐ Délibération 8. Présentation du rapport annuel d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2025.

Intervention de vos élus du groupe Issy écologique et sociale

Une courte intervention pour rappeler qu'il a été convenu lors de la commission consultative de la restauration scolaire de vendredi dernier d'une analyse approfondie de l'indicateur de satisfaction qui montre des disparités importantes (jusqu'à 10 points) entre des écoles. Ceci permettra aux membres de la commission un travail dans la durée sur les éventuelles spécificités

des établissements afin d'atteindre un niveau de satisfaction le plus élevé possible et ce sur toutes les écoles.

Nous avons pris acte de ce rapport.

VI. URBANISME – Philippe KNUSMANN

- ☐ Délibération 9. Approbation du rapport d'activité de la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement. Exercice 2025.

Intervention de vos élus du groupe Issy écologique et sociale

Il s'agit aujourd'hui d'approuver le rapport d'activité 2025 de la SPL Seine Ouest Aménagement, dans laquelle la ville possède plus de 50 % des parts. Je ne conteste pas le principe de cette présentation annuelle mais je souhaite que deux observations figurent au procès verbal de notre séance. La première concerne la ZAC Léon Blum. Les annexes financières du rapport font apparaître à ce stade, un déficit prévisionnel supérieur à 10 millions d'euros sur cette opération. J'ai attiré l'attention de notre commission d'aménagement sur ce point, pour connaître les modalités de couverture de ce déficit éventuel et l'impact pour les collectivités actionnaires. Il me paraît indispensable que le conseil soit régulièrement informé de l'évolution de cet équilibre financier. Ma seconde observation porte sur la gouvernance de la SPL SOA. Les annexes montrent une évolution importante des missions de la SPL qui devient progressivement un opérateur central de la commande publique et de la maîtrise d'ouvrage pour les collectivités membres. Le nouveau dispositif de groupement de commandes concentre davantage les procédures au sein de la SPL. Cette évolution est sans doute conforme au Droit, mais elle pose, à mes yeux, une question de transparence et de contrôle démocratique. Plus une structure publique exerce des compétences stratégiques et gère des montants importants, plus les exigences d'information des élus doivent être renforcées.

Suite aux concertations qui avaient permis la réhabilitation du forum des Épinettes, la ville d'Issy avait demandé dès 2022 à GPSO et à la SPL SOA de mener une réflexion sur l'avenir du centre commercial et des aménagements, du site et du bâti, qui pourraient y être réalisés. Lors des auditions de l'enquête publique fin 2025, la Commissaire enquêtrice a découvert par hasard que le projet pour lequel elle conduisait l'enquête publique à la demande de GPSO n'était pas celui porté par la SPL. Le projet de rénovation qui est présenté en page 80 du rapport de la SPL n'est pas celui qui a été présenté lors de l'enquête publique. C'est un projet alternatif, confidentiel, discuté en parallèle avec les commerçants qui préserve d'abord leurs intérêts contre ceux du quartier. Celui-ci ne reprend aucun des éléments du projet discuté dans l'enquête, en particulier en matière de circulation, d'ouverture sur l'extérieur des commerces et de sécurité du centre commercial. Demandant des explications, elle a eu confirmation de GPSO que le projet inscrit au dossier de DUP est le seul pour lequel GPSO a sollicité l'ouverture d'une enquête publique. Et c'est donc uniquement sur cette base que l'enquête publique a eu lieu. Cette enquête a montré une large approbation du projet avec des préconisations précises quant à sa réalisation. GPSO avait confirmé les principes directeurs du plan masse : suppression de la galerie commerciale fermée actuelle, création d'un espace public entre la place du marché et l'esplanade des Constellations et la fermeture du passage direct, trop étroit, vers les Terrasses de Rodin. On peut s'inquiéter que la SPL conduise sa propre politique, en opposition aux décisions des élus et donc au mépris des habitants qui ont plébiscité le projet initial. Maintenant que l'expropriation est effective, nous demandons à la municipalité, qui ne peut pas se retrancher derrière les décisions

de GPSO ou de la SPL dont elle est actionnaire majoritaire, d'intervenir pour que la SPL s'explique sur cette situation. La ville doit exiger que GPSO relance une concertation réelle sur la base du projet initial avec les habitants comme elle s'y était engagée auprès de la Commissaire enquêtrice lors de l'enquête publique. Il nous semble nécessaire de ne pas laisser les sociétés satellites gérer les dossiers de façon totalement opaque. Ce projet doit être contrôlé sérieusement par la municipalité.

Nous avons voté contre cette délibération.

VII. COMMERCE et ARTISANAT – Fanny VERGNON

- ☐ Délibération 10. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement sur l'exercice 2025, pour la période du 1er janvier au 9 mars 2025.
- ☐ Délibération 11. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement sur l'exercice 2025, pour la période du 10 mars au 31 décembre 2025.

Intervention de vos élus du groupe Issy écologique et sociale

Vous nous demandez de prendre acte d'un rapport non satisfaisant des délégataires des marchés de plein vent. Ce n'est pas nouveau et notre ville n'est pas la seule à pâtir du fonctionnement erratique des délégataires. Quelles sont donc nos possibilités d'action pour rétablir une situation qui a tendance à dégénérer, avec des piles de déchets alimentaires et autres toujours présents tardivement après la fin des marchés qui irritent les habitants ?

Nous avons pris acte de ces rapports.

VIII. ARCHITECTURE et BATIMENTS – Fanny VERGNON

- ☒ Délibération 12. Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'entretien, de rénovation, travaux neufs et de grosses réparations tous corps d'état dans les bâtiments communaux – Lot n°10 Serrurerie – Métallerie.

Intervention de vos élus du groupe Issy écologique et sociale

Il est constaté une défaillance de l'entreprise sur le lot serrurerie du programme de restructuration du stade Mimoun. Il en est de même ici sur le marché de réparation des bâtiments municipaux. Comment ces antécédents sont pris en compte dans cet appel d'offres à la fois sur les clauses contractuelles et sur la recherche de candidats ?

Nous avons voté favorablement pour cette délibération.

IX. SPORTS – Jean-Luc ROSET

- ☒ Délibération 13. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire relatif à l'exploitation des piscines Alfred Sevestre et Aquazena pour l'exercice 2025.

Intervention de vos élus du groupe Issy écologique et sociale

Je dois avouer que je suis assez surpris du peu de réactions suite à la présentation de ce rapport. Aucune inquiétude sur la fréquentation. Celle-ci a baissé de près de 8000 personnes par rapport à 2024 dans les 2 piscines et est bien plus faible que la fréquentation estimée. Les raisons sont assez faciles à comprendre. Comme indiqué plus tôt, à 5 euros la place de piscine, et 7 pour ceux qui ne vivent pas à Issy nous sommes plus proches du Flop que du plouf. D'ailleurs c'est triste à dire, mais lors de mon intervention en Commission j'avais alerté qu'en risque de canicule semblable à celle de mai, rien n'était prévu pour permettre aux habitants de se rafraîchir. Le destin étant de nature chafouine, une semaine plus tard, la pire canicule de notre histoire nous a frappé. Et rien n'était fait pour permettre aux habitants de se rafraîchir gratuitement. Notre ministre de l'environnement et Météo France alarment d'un risque de nouvelle canicule la semaine prochaine et rien n'aura changé. Les piscines seront pleines, mais pleines de gens pouvant se permettre de payer 5 euros sa place au frais.

Nous avons pris acte de ce rapport.

X. CULTURE – Fabienne LIADZE

- ❓ Délibération 14. Présentation du rapport annuel du concessionnaire pour l'exploitation du Palais des Arts et des Congrès d'Issy « Charles Aznavour » au titre de l'exercice 2025.

Intervention de vos élus du groupe Issy écologique et sociale

Le PACI est un exemple phare des dégâts causés par la systématisation de la délégation des services publics à des sociétés privées. On ne peut que regretter que le PACI ait été géré pendant de nombreuses années par le leader du tourisme d'affaires, ce qui explique sans doute que l'activité n'ait pas été à la hauteur d'une ville comme Issy. 16 spectacles ont accueilli 9 809 isséens quand les 25 événements en direction des entreprises ont regroupé 18 481 participants, en 2026 vous ne trouvez pas cela ridicule ? Contre 40k à la Halle des Epinettes. Cet équipement insigne qui devrait s'appeler « Palais des Arts et de la Culture » pourrait être accessible aux Isséens plus de 300 jours par an. Il devrait être ouvert en permanence à des spectacles, à des expositions, à des artistes et créateurs, pour les écoles, les associations, les habitants. Le nouveau délégataire a proposé de s'ouvrir plus sur la ville mais restera dans une culture de consommation. Tant que le PACI ne sera pas repris en gestion directe par la municipalité, il manquera un maillon pour développer une culture populaire qui favorise le vivre ensemble.

Nous avons pris acte de ce rapport.

- ❓ Délibération 15. Approbation de la modification n° 1 au marché n° PA22041 relatif à la gestion et l'exploitation du cinéma municipal d'Issy-les-Moulineaux.

Nous avons voté favorablement pour cette délibération.

- ❓ Délibération 16. Modification du tableau des effectifs.

Nous avons voté favorablement pour cette délibération.

- ❓ Délibération 17. Modification du tableau des emplois et autorisation d'occuper des emplois permanents par des agents contractuels.

Nous nous sommes abstenus pour cette délibération.

- ❓ Délibération 18. Revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant attribués au personnel communal

Nous avons voté favorablement pour cette délibération.

- ❓ Délibération 19. Modification de la charte du régime indemnitaire – création d'un CIA additionnel et d'un CIA compensatoire.

Intervention de vos élus du groupe Issy écologique et sociale

Nous regrettons qu'il faille toujours recourir à des empilements de primes pour que les fonctionnaires territoriaux soient correctement rémunérés. Ce d'autant que ces rémunérations annexes n'entrent pas dans le calcul de leur retraite de base. Cela dit, c'est une avancée qui permet de sortir d'un système de « gratifications » d'un autre temps qui permettait toutes les dérives selon des affinités non réellement définies. Le contrôle public a souvent pour intérêt de faire émerger des pratiques en contradiction avec les principes républicains, la CRC avait signalé l'irrégularité de ce système. Il nous reste à espérer que cette nouvelle façon de rémunérer l'investissement des agents à travers des primes au mérite n'entraîneront pas des pratiques managériales subjectives à travers des pressions discrétionnaires sur les salariés de la ville.

Nous avons voté favorablement pour cette délibération.

- ❓ Délibération 20. Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché public portant convention de participation pour la mise en œuvre d'une couverture complémentaire de prévoyance pour la Ville d'Issy-les-Moulineaux et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

Nous avons voté favorablement pour cette délibération.

- ❓ Délibération 21. Autorisation de signer le marché relatif à la mise à disposition de personnel intérimaire pour la direction de la Petite Enfance.

Intervention de vos élus du groupe Issy écologique et sociale

Pourquoi agent technique alors qu'il n'y a pas de tension ? Les agents qui travaillent en cuisine ce sont aussi des postes en tension. La majorité veut embaucher en intérim une profession non sous tension en la mettant dans un tableau avec des métiers qui eux le sont. Nous avons pointé le fait qu'en plus cela coûtait cher à la collectivité.

Nous avons voté contre cette délibération.

- ❓ Délibération 22. Création d'un emploi non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet.

Intervention de vos élus du groupe Issy écologique et sociale

Mon intervention ne portera pas sur l'embauche en tant que telle, que nous saluons, mais sur l'utilité de recourir à un Contrat de projet pour ce poste. Comme vous le savez, un contrat de projet prend fin, dès la fin du projet. Aucune possibilité d'être titularisé ou de continuer ses missions si celles-ci sont particulièrement valorisées ou même saluées par les élus et les services. D'ailleurs j'ai du mal à saisir la définition claire du « projet » particulièrement pour un catégorie A dont les missions sont transversales. Je cite : « tester des dispositifs innovants et vaste programme, renouveler l'image du musée, le projet prendra fin lorsque le musée de la carte a joué sera plus connu que Beaubourg ? Je m'arrête là Pourquoi ne pas simplement embaucher cette personne en CDD ? Cela se justifierait amplement. Vous proposez une version encore plus précaire.

Nous avons voté favorablement pour cette délibération.

- ❓ Délibération 23. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire du service municipal de la restauration scolaire SCOLAREST sur l'exercice 2025. (Tiphaine BONNIER)

Nous avons pris acte de ce rapport.

- ❓ Délibération 24. Attribution et autorisation de signer le marché relatif à l'organisation des classes d'environnement thématiques pour la Ville. (Tiphaine BONNIER)

Intervention de vos élus du groupe Issy écologique et sociale

Nous saluons l'engagement de la ville au développement de la classe hors les murs qui permet aux enfants à la fois l'accès à une autre forme de pédagogie et une expérience collective qui est aussi un apprentissage fondamental. Nous sommes conscients que de nombreux facteurs sont mis en jeu dans l'organisation de ces classes externalisées (comme la planification en amont de l'année scolaire ou encore le volontarisme des enseignants). Pour autant, nous souhaiterions que tout enfant scolarisé dans notre ville accède à cette expérience. La Ville, partie prenante des projets d'école et membre des conseils d'école, a la latitude pour, dans le dialogue avec les équipes éducatives, mettre en place cette recherche d'équité entre tous les élèves. Un indicateur de fréquentation de ces classes, ramené à chaque enfant, permettrait d'objectiver la situation actuelle et d'éclairer le plan d'amélioration. En complément, comme indiqué en commission, notre groupe Issy écologique et social rappelle l'importance de veiller à la qualité de l'encadrement. Aussi nous souhaitons qu'une attestation d'honorabilité soit demandée pour tous les adultes intervenant dans cet encadrement, du départ jusqu'au retour, donc du chauffeur de bus, au personnel du centre d'hébergement, aux intervenants dans les animations. Nous vous savons soucieux de protéger les enfants et vous remercions d'intégrer activement notre suggestion.

Nous avons voté favorablement pour cette délibération.

- ❓ Délibération 25. Révision du règlement intérieur des temps périscolaires, extrascolaires et de la Restauration Scolaire. (Fabienne LIADZE)

Intervention de vos élus du groupe Issy écologique et sociale

Qui s'occupe des enfants le matin, le midi, le soir ?

Nous souhaiterions à nouveau revenir sur la qualité professionnelle des personnels intervenant auprès des enfants. Nous sommes déjà intervenus dans cette séance avec une telle question et nous permettrons d'y revenir systématiquement pour tout encadrement auprès d'enfants. Aussi pouvez-vous nous confirmer que tout personnel du temps périscolaire, extrascolaire et de la restauration scolaire soumettent une attestation d'honorabilité et ce chaque année ? Par ailleurs, nous nous permettons de revenir sur un sujet déjà abordé lors du CM du 11 décembre 2025 quant à l'accueil des enfants en situation de handicap. Il existe bien l'article 66 relatif au handicap. Toutefois il est limité à l'accueil de loisirs. L'inclusion concerne aussi la restauration scolaire et le périscolaire. Quel accompagnement est-il prévu sur l'ensemble des temps ? Y-at-il continuité dans cet accompagnement entre les différents statuts de ces temps ? Enfin avez-vous un indicateur sur l'inscription effective des enfants en situation de handicap au regard du nombre de ces enfants fréquentant les écoles isséennes ?

Nous avons également mis en avant l'obligation faite à la population d'adhérer à une association, le Clavim qui contrevient à la liberté d'adhésion. Le maire a confirmé que les parents étaient obligés d'adhérer au Clavim.

Nous nous sommes abstenus pour cette délibération.

- ❓ Délibération 26. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour la gestion et l'exploitation de la crèche « Anne Sylvestre ». Exercice 2025.

Nous avons pris acte de ce rapport.

- ❓ Délibération 27. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour la gestion et l'exploitation des crèches « Arche de Noé », « L'Oiseau Bleu » et « Les Lavandières ». Exercice 2025.

Nous avons pris acte de ce rapport.

- ❓ Délibération 28. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour la gestion et l'exploitation des crèches « Les Cerfs-Volants », « Les P'tits Sapeurs » et « Pont d'Issy ». Exercice 2025

Nous avons pris acte de ce rapport.

- ❓ Délibération 29. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour la gestion et l'exploitation de la crèche « Les Epinettes ». Exercice 2025

Nous avons pris acte de ce rapport.

- ❓ Délibération 30. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour la gestion et l'exploitation de la crèche « L'Ile aux Pirates » de janvier à août 2025.

Nous avons pris acte de ce rapport.

- ❓ Délibération 31. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour la gestion et l'exploitation de la crèche « L'Ile aux Pirates » d'août à décembre 2025.

Nous avons pris acte de ce rapport.

- ❓ Délibération 32. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour la gestion et l'exploitation de la crèche « Les P'tits Zouaves ». Exercice 2025.

Nous avons pris acte de ce rapport.

- ❓ Délibération 33. Fermeture de l'établissement d'accueil du jeune enfant « L'Oiseau Bleu » sis 23, rue Jean-Pierre Timbaud à Issy-les-Moulineaux

Intervention de vos élus du groupe Issy écologique et sociale

Evolution démographie qu'est-ce qu'on va fermer crèche privées ou publiques ?

Nous avons voté favorablement pour cette délibération.

- ❓ Délibération 34. Autorisation de lancement de la procédure de concession de service public pour la gestion et l'exploitation des crèches « Anne Sylvestre » et « P'tits Sapeurs »

Nous avons voté contre cette délibération.

- ❓ Délibération 35. Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la réalisation de prestations de régie technique dans divers sites et bâtiments.

Nous avons voté favorablement pour cette délibération.

- ❓ Délibération 36. Approbation du rapport d'activité de la Société d'Économie Mixte (SEM) ISSY MEDIA. Exercice 2025

Intervention de vos élus du groupe Issy écologique et sociale

La commune a choisi d'externaliser sa communication vis-à-vis des citoyens et des partenaires extérieurs au travers de la SEM Issy Media, qui présente un degré de dépendance économique élevé vis-à-vis de la commune. La SEM « Issy Media » compte principalement parmi ses clients dits extérieurs à la commune la SEM SOHP, la SEMADS, la SPL SOA, le CLAVIM qui représentent près du tiers de son activité. Nous sommes face à un entremêlement complexe des fameuses

société satellites, un univers autocentré qui n'est pas gage d'indépendance pour la SEM Issy Media et qui parfois s'affranchi des règles. Ce monopole pour la communication municipale, de la production des contenus à l'édition des supports de tout type dont nous avons l'exhaustivité dans le rapport, n'est pas gage d'une information ouverte et de respect des règles déontologiques de la communication publique. En témoigne l'imposition lors de la précédente séance du Conseil de personnes étrangères à l'assemblée circulant entre nos travées pour enregistrer, photographier et filmer, au risque de troubler les débats par leur présence, alors qu'il y a une régie technique effectuant le même travail au-dessus de nos têtes. Ce mélange des genres n'est pas nouveau. Le contrat initial de 29 ans qui a pris fin en 2019 était border line. S'en est suivi une DSP où la SEM Issy média était seule candidate dans un secteur fortement concurrentiel, à l'étonnement de la CRC. Celle-ci demande que la municipalité établisse de réelles conditions de mise concurrence. Vous avez indiqué à la chambre prendre en compte ces observations. Quelles seront les évolutions ? Irez-vous jusqu'à une réinternalisation d'un service communication au seul service de l'information municipale comme le font d'autres communes de toutes obédiences ?

Nous avons voté contre cette délibération.

X. QUESTIONS OUVERTES –vos élus du groupe Issy écologique et sociale

❓ Bilan climatique des écoles de la ville

Nous venons de vivre successivement deux périodes de canicules particulièrement précoces et pour la 2nde très intense en température et en durée. Cette situation met en lumière qu'au-delà de la lutte contre le changement climatique, il est urgent d'adapter notre ville à ces épisodes de forte chaleur qui sont de plus en plus fréquents et plus tôt dans la saison. L'ensemble de la population est touchée et nous savons que des mesures ponctuelles ont été mises en place dans l'urgence ces derniers jours. Dans la perspective d'un plan d'adaptation pour que les habitants puissent fréquenter équipements et espaces publics dans de bonnes conditions, les bâtiments accueillant des publics fragiles comme les écoles et les maisons de retraite doivent être pris en compte rapidement. Ainsi il serait sage de faire un état des lieux de nos écoles et d'identifier les améliorations envisageables. Quel a été l'impact de la végétalisation des cours d'écoles effectuée sur les écoles Ernest Renan, Chabanne, Colombier, Chartreux, Voltaire, Varennes, Jules Ferry Élémentaire et Jules Ferry Maternelle ? A-t-elle permis de disposer d'îlots de fraîcheur effectifs, les enfants ont-ils pu profiter de zones ombragées ? Les salles peuvent-elles être isolées avec des stores extérieurs anti-chaleur ? Avez-vous mis à profit ces épisodes pour effectuer un état des lieux précis de l'adaptation de chaque école aux fortes chaleurs : température maximum et minimum des cours au soleil et l'ombre, dans chaque classe et dans les espaces communs (couloirs, salles d'activité, réfectoires, locaux du personnel et locaux techniques) ? Une situation école par école, descriptif des bâtiments et des cours d'école (superficie, végétation, équipement ombre, fontaine...) nous semble un point de départ nécessaire pour élaborer un plan pragmatique d'ici au printemps 2027, afin que nos enfants puissent vivre une scolarité normale dans les écoles isséennes. Notre groupe est tout à fait disposé à participer à un tel groupe de travail dans un esprit constructif au service des enfants de notre ville.

Réponse de la majorité :

On réfléchira dans les jours qui viennent à votre association. Pensée et remerciement aux personnes qui se sont mobilisées, ils ont pris soin des isséens, avis CCAS, réactivité pour faire face à cette situation, la réponse de la ville a été exceptionnelle, globale, choix de bon sens avec ouverture des parcs, ouverture des piscines municipales, ouverture espace d'accueil pour les sans-abris. Nécessité d'adapter nos PP, pas juste aux écoles, espaces publics, transformation de la façon d'aménager la ville en fonction des espaces et du CC. Idem dans les écoles avec transformations, premiers retours encourageants, poursuite de l'aménagement. Espace fraîcheurs 9 opérationnels, 10 bientôt, charge financière 517k€, programme qui sera poursuivi, étude cas par cas en fonction des contraintes, films solaires, amélioration de la ventilation naturelle, renforcement des dispositifs d'occultation, opération de rénovation. Diagnostic précis, équipes municipales plan fraîcheur demandé par M. maire que l'on souhaite ambitieux et participatif.

❓ Installation de toilettes publiques accessibles à toute heure

Lors de l'enquête publique sur la rénovation du centre commercial des Épinettes, la Commissaire enquêtrice a relevé dans les observations des habitants le fait de personnes qui squattent les entrées du parking Rodin-Égalité et satisfont leurs besoins naturels dans les escaliers et les bosquets environnants. Des toilettes publiques, propres et accessibles à toute heure sont aujourd'hui un dossier qui concerne tous les usagers du territoire : habitants du quartier, touristes, sportifs, personnes en situation de précarité, etc... C'est une question de santé publique, de salubrité et d'hygiène sur le domaine public. Il existe bien des toilettes dans les équipements publics, le cimetière et les parcs, mais elles sont inaccessibles en dehors de leurs heures d'ouverture. Il y a eu des sanisettes dans des arrêts de bus à la mairie, à Corentin-Celton et à Val de Seine mais elles sont hors service depuis plusieurs années. Selon les informations disponibles sur data.gouv, l'installation d'une sanisette assurée par la société Decaux (incluant transport, terrassement et raccordement) coûterait environ 10.000€. La location et la maintenance de l'équipement (intervention d'un agent du prestataire au minimum tous les deux jours, surveillance satellite déclenchant une alerte en cas de dysfonctionnement, etc.) représente une dépense de 15.000€ par an. L'installation et le fonctionnement d'une sanisette, c'est donc approximativement le montant annuel de l'indemnité d'un maire-adjoint. Serait-il possible d'engager rapidement une étude d'opportunité afin de prévoir l'installation de sanisettes municipales dans chaque quartier de la ville, à proximité de gares ou de stations de tramway. Notre ville peut se permettre cette dépense qui facilitera la vie de nombreuses personnes.

Réponse de la majorité

L'action des maires-adjoints est plus utile que les sanisettes. L'accès à des sanitaires service est utile, aucune mesure réglementaire ne l'impose mais les communes sont responsables de la salubrité. A Issy sanitaires sur de nombreux. Une réflexion a été lancée avec JCDecaux dans le cadre délégation de service public d'axe de vie et de Corentin Celton. Cette question pourrait être Intégrée dans le cadre du plan fraîcheur, le sujet des dégradations est à prendre en compte.

❓ Nouveau report de la ligne 15 du métro

La SGP a annoncé un nouveau report de 6 mois de l'ouverture de la ligne 15 Sud, initialement prévue en décembre 2023 pour les Jeux Olympiques et Paralympiques. Ces travaux de longue durée ont un impact important sur l'accès et la sécurité des immeubles et aux abords des espaces publics et naturels. Les habitants sont depuis près de 10 ans dans la poussière, le bruit et connaissent des conditions d'existence pénible qui se prolongent pour tout le quartier. Ce nouveau report aura-il un impact sur la finalisation des espaces publics aux abords des deux

gares d'Issy ainsi que des ouvrages techniques de la Résistance et d'Henri Barbusse ? Avez-vous une échéance pour la livraison de l'aménagement de la place et du carrefour Léon Blum, de la réouverture de l'intégralité des berges de Seine et du parc Henri Barbusse en cette période caniculaire où les espaces verts sont plus que jamais nécessaire pour les habitant.es ?

Réponse de la majorité

Après plusieurs décalages successifs, cette nouvelle annonce est une nouvelle impactante pour la ville. Conscient des nuisances pour les habitants, la majorité partage leurs attentes. Le nouveau calendrier prend en compte la phase cruciale des essais et logiciel. Concernant l'aménagement des ouvrages, la SPG a précisé qu'ils se poursuivent pour une livraison au 1^{er} semestre 2027 avant les opérations de réception des travaux. Un besoin de conserver des emprises supplémentaires pour les essais a été identifié avec une libération dès l'été 2027. Au regard de l'ampleur des travaux nécessaires, la libération du parc Henri Barbusse n'est pas prévu avec mai 2027 avant le réaménagement du jardin.